



Taux d'imposition foncier bâti, foncier non bâti (22.16)

Sur le rapport de Monsieur Dominique DHUMEAUX, Maire,

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les impositions locales et en vertu du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application. Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux. La réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

Le projet de loi de finances 2021 poursuit la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2022 dans le respect des règles de plafonnement.

Le Maire rappelle que en 2020 et en 2021 les taux d'imposition n'ont pas été augmentés, en parallèle les charges de fonctionnement et de personnel augmentent significativement avec notamment une explosion des charges d'électricité. Le débat s'installe au sein du conseil municipal, chacun est d'accord pour constater que l'évolution du coût de la vie n'impacte pas que la commune mais également les ménages et qu'à ce titre nous devons trouver le bon compromis pour permettre à la commune de maintenir sa capacité d'action budgétaire tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages.

Trois variations des taux d'imposition sont présentées au conseil municipal : +1%, +2%, +3%.

Le taux d'1% signifie une hausse d'environ 7 €/an.

Le taux de 2 % signifie une hausse d'environ 14 €/an.

Le taux de 3% signifie une hausse d'environ 21 €/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour et 6 voix contre :

- **Décide** d'appliquer l'augmentation du taux d'imposition à hauteur de 2 %

Imposition 2022	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	45,62 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	43,93 %



Désignation du cabinet d'étude pour le PLU (22.17)

Dans le cadre du projet de révision du PLU qui doit avoir lieu tous les 10 à 15 ans, la commune de Fercé-sur-Sarthe s'associe à la commune de Chemiré le Gaudin pour faire appel à un cabinet d'étude commun et ainsi diminuer le coût du prestataire.

Suite à un appel d'offres, deux cabinets d'étude ont proposé un devis :

- Auddicé urbanisme chiffre sa participation à hauteur de 43 350 € TTC ;
- Futur Proche chiffre sa participation à hauteur de 23 820 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** ces travaux ;
- **Désigne** l'entreprise « Futur Proche» pour l'étude du PLU de Fercé-sur-Sarthe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

////////////////////////////////////

Désignation du notaire pour le lotissement (22.18)

Dans le cadre du projet de lotissement « les Grands jardins II », un notaire doit être désigné pour encadrer la vente des terrains. Le président propose de continuer le partenariat avec l'office notarial LCC.BN de Noyen-sur-Sarthe, actuellement en charge de la vente Cimaz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** le notaire LCC.BN de Noyen-sur-Sarthe.

////////////////////////////////////

Validation des devis fenêtre menuiserie église (22.19)

Suite à la Délibération 22.01 portant sur le résultat de l'appel d'offre pour la restauration de la tour clocher de l'église de Fercé sur Sarthe, il est spécifié qu'un menuisier doit être nommé pour le changement et la restauration de la porte et des fenêtres de la tour-clocher.

Suite à l'appel d'offres deux entreprises proposent un devis :

Entreprise	Porte église	plancher	Changement des menuiseries des fenêtres.
Grudet	4.087,34 € TTC	3791.86 TTC	3.791,86 € TTC
Renou	3.583,20 € TTC	3404.40 TTC	3.642,24 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** l'entreprise « Renou » pour le changement du plancher, des menuiseries et de la porte si celle-ci est bien restaurée à l'identique et dans le cas contraire, la restauration de la porte de l'église serait confiée à l'entreprise Grudet ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

////////////////////////////////////

Organisation du 8 mai et des vœux du Maire

La journée annuelle cérémoniale sera organisée le dimanche 8 mai.

Suite à l'annulation des vœux du Maire pour cause de crise sanitaire, il est décidé de proposer une journée de remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la date du vendredi 6 mai au soir est retenue pour cet évènement

////////////////////////////////////

Désignation des membres du bureau de vote.

Organisation des élections

Dans le cadre des élections présidentielles qui auront lieu les dimanche 10 avril et 24 avril prochain. Le Maire invite les conseillers municipaux à tenir les bureaux de vote. Après délibération du conseil municipal la répartition s'opère de la façon suivante :

Dimanche 10 avril	Dimanche 24 avril
8h-10h30 : M. Begat Yoann Berel	8h-10h30 : M. Begat Jean-Luc Louedec Yolande Guerin
10h30-13h Christine Boucher Marion Le Blay	10h30-13h : Christine Boucher Sidonie Monereau
13h-16h Emilie Gervais Maxime Barilleau	13h-16h Emilie Gervais Laurent Nicolle
16h-19h Philippe Bergues Laurent Nicolle	16h-19h Maxime Barilleau



Affaires diverses

- Le conseil municipal a décidé de l'implantation de plusieurs accessoires sur la façade de la Mairie et de la mise en place du panneau d'affichage sous le porche.
- **Le café « Ô bout du pont »**: Sidonie Monereau est désignée comme élue référente auprès des 1000 cafés.
- **Eclairage public** : Après débat et pour que la commune puisse faire face à l'évolution du coût de l'électricité, l'éclairage public qui représente 25 % de l'enveloppe énergétique globale, sera réduit de la façon suivante :
 - Arrêt de l'éclairage public à 21h les dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi et à 22h les vendredi et samedi.
 - Allumage le dimanche matin à partir de 8h.
- **CIAP** : Laurent Nicolle prend la parole pour parler des communes sèment en bio. Il rappelle qu'il faut trouver 3ha pour qu'un maraîcher puisse s'installer. M. Nicolle expose les possibilités actuelles au Conseil.
- Un point est fait par Laurent Nicolle sur le projet **Mobiliterre** concernant la question de la mobilité en zone rurale. Un questionnaire sera diffusé auprès des habitants de la commune à ce sujet.
- **Conseil d'école** : Marion Le Blay fait le point sur les sorties prévues pour les élèves de l'école des noisetiers d'ici à la fin de l'année. Concernant la soirée Karaoké de l'APE, une information sera diffusée sur Panneau Pocket.
- Sidonie Monereau fait un point sur le **festival « Les Champs Magnétiques »**, qui est actuellement en recherche de bénévoles.

La séance est levée à 22h30.



Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 22.16 à 22.19

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	